

COMMUNE DE PIERRERUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET PRINCIPAL GLOBAL

BUDGET PRINCIPAL 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses	459 918,72 €
Recettes	459 918,72 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	490 858,42 €
Recettes	490 858,42 €

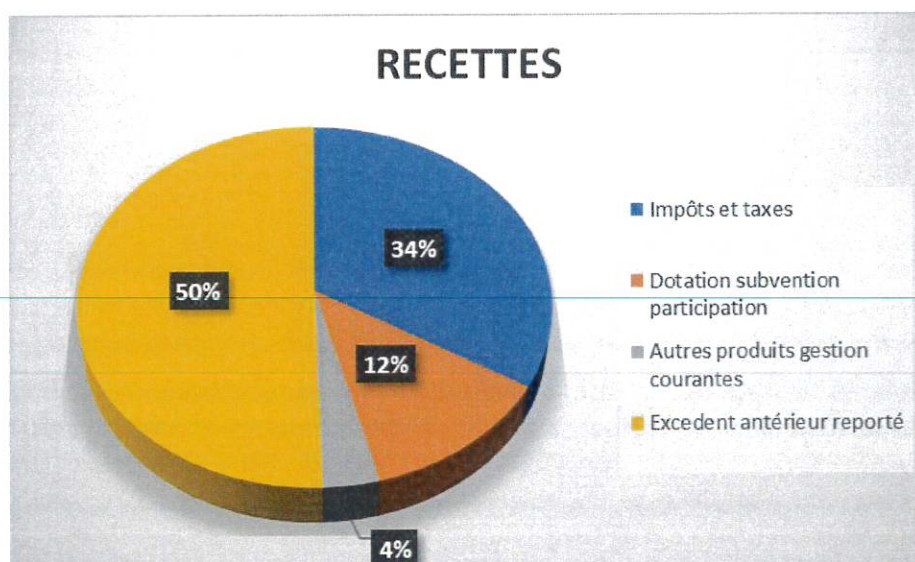
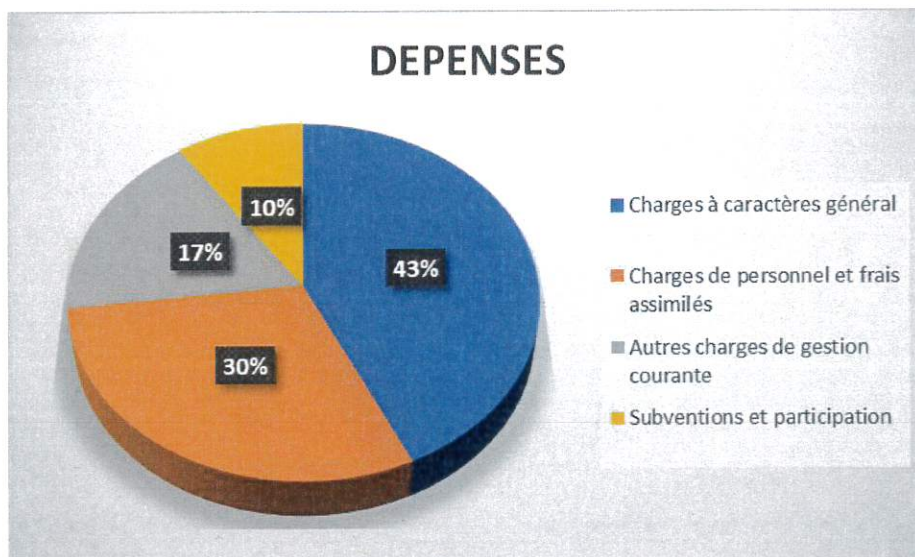
TOTAL BUDGET 950 777,14 €

Le budget 2023 a été voté le 04 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

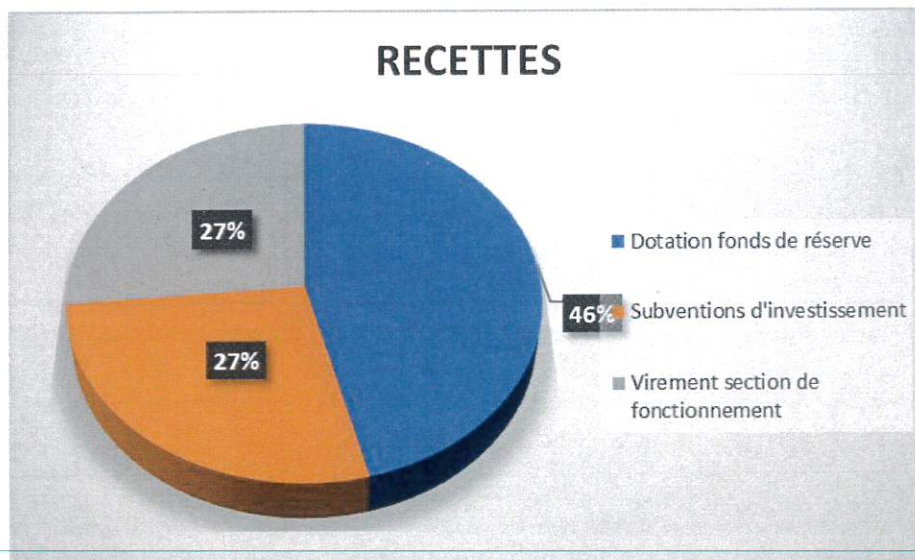
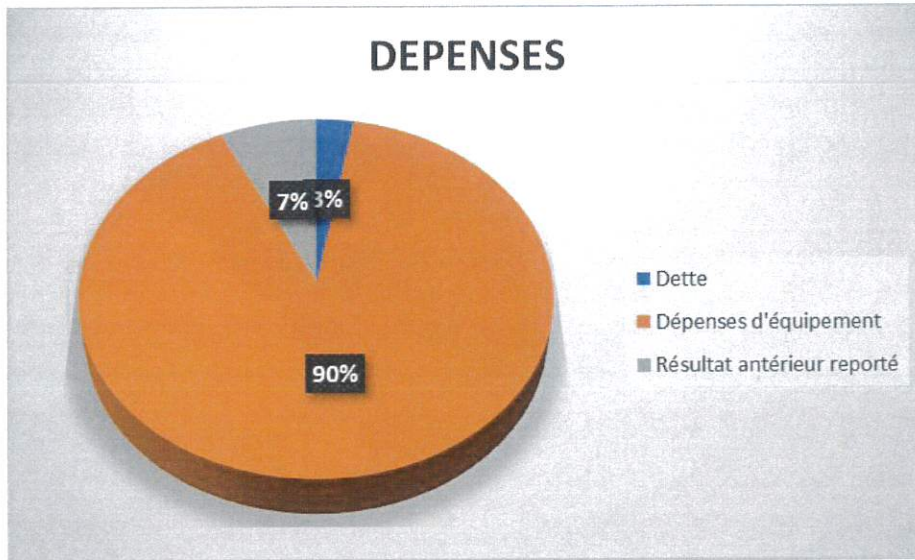
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (salle l'Étape de Pierrerue)
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de sécuriser divers ouvrages

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



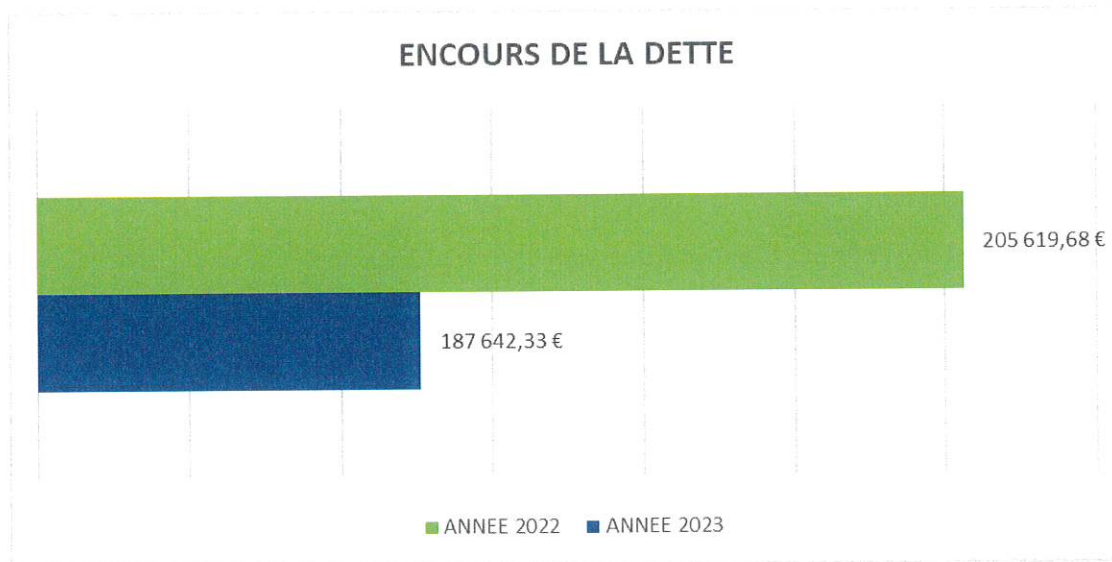
Prévisionnel des principales dépenses d'investissement

Travaux Mairie	220 000,00 €
Portail aménagement parking cimetière	30 000,00 €
Local rangement pour foyer rural	30 000,00 €
Réfection arrière mairie , barrière sécurité Priou	36 000,00 €
Mur de la place	30 000,00 €
Remise en état chemin moulinier	15 000,00 €
Etagère archives + outils pour ateliers municipaux	5 000,00 €
Matériel bureau banque secrétariat	4 000,00 €

DETTE

La dette de la commune est en diminution par rapport à 2022 car deux prêts se sont terminés et pour financer les travaux de réfection de la mairie la commune a vendu un terrain pour ne pas avoir à recourir à l'emprunt ;

Encours de la dette : montant du capital restant à rembourser aux banques



Capacité de désendettement : PIERRERUE 4.7 ans

C'est le rapport entre l'encours de la dette de la commune et son épargne (sa capacité d'autofinancement brute) ; Ce ration permet de déterminer le nombre d'années qu'une commune mettrait à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Une commune est considérée comme peu endettée si sa capacité de désendettement est inférieure à 10 ans.

SUBVENTION

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
SYNDICAT CHASSEURS PIERRERUE	160,00 €
LA GAULE SAINT-CHINIANNAISE	50,00 €
VELO CLUB SAINT-CHINIAN	50,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG SAINT-CHINIAN	50,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	50,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	50,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €
LUTTE CONTRE LE SIDA	50,00 €
AC et PG SAINT-CHINIAN	50,00 €
FNACA	50,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	80,00 €
FOYER RURAL	400,00 €
PARENTS D'ELEVE SAINT-CHINIAN	50,00 €
COLLEGE JEAN JAURES	500,00 €
ECOLE PRIMAIRE	500,00 €
ECOLE MATERNELLE LA NORIA	100,00 €
HAVANSIKA	50,00 €
MAISON DES VINS DE SAINT-CHINIAN	50,00 €
TOTAL	2 490,00 €



Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint
Jean Pierre GUIRAUD